



ACADÉMIE DE DIJON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES SERVICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DSDEN DE LA NIÈVRE

Circonscription de NEVERS 2

Nevers, le 29 août 2022

Affaire suivie par :
Claudine Billaud

L'inspectrice de l'Éducation nationale
de la circonscription de NEVERS 2

Tél : 03 86 93 22 20
Mél : ien58nevers2@ac-dijon.fr

DSDEN de la Nièvre
19 Place Saint-Exupéry
CS 70071
58028 Nevers cédex

à

Mesdames et messieurs les directrices et directeurs
d'écoles

Mesdames et Messieurs les enseignants

Mesdames et messieurs les enseignantes et
enseignants spécialisés et psychologues des RASED

Objet : Note de service n° 1
(À diffuser à tous les enseignants par voie électronique)

Cette nouvelle rentrée nous réunit une fois encore autour des valeurs fortes du service public d'éducation. Une année scolaire est une aventure, chaque année nouvelle, avec des moments de tempête, mais aussi de cheminement paisible.

Les principes d'égalité et de mixité, piliers du contrat social républicain, et de laïcité, réaffirmés dans la circulaire de rentrée 2022 constituent notre boussole.

Cette feuille de route publiée par le ministre de l'Éducation nationale nous donne la philosophie de cette année centrée bien sûr sur les fondamentaux, cœur de notre enseignement, mais aussi sur le bien-être de chaque élève.

Extraits de la circulaire de rentrée du 29 juin 2022 : une école engagée pour l'excellence, l'égalité, et le bien-être

« La relation singulière entre l'École et la République trouve son fondement dans notre contrat social : permettre à tout enfant, tout jeune, de déployer ses pleines potentialités, quelles que soient ses origines géographiques, familiales ou sociales. L'École n'est pas seulement le cœur battant de notre société, elle est aussi son principal vecteur d'unité. »

« L'École offre un temps et un espace communs à des enfants de tous horizons, pour apprendre, comprendre, agir et devenir des citoyens libres, éclairés, égaux et fraternels. Ce sont ce temps, cet espace, cette opportunité que cette nouvelle rentrée doit préserver et promouvoir, dans l'écoute de nos personnels à chaque niveau de notre institution. »

« L'excellence, l'égalité et le bien-être sont les objectifs majeurs de cette année scolaire. »

Je nous souhaite collectivement « mer calme et heureux voyage », comme le titre de Félix Mendelssohn dans son

ouverture musicale de 1828 et pour embarquer écoutons, de Jean Cras officier de marine et compositeur ce magnifique quintette composé à bord du bateau « Provence » en 1928. <https://youtu.be/Q-ATDBgDbLE>

Toute l'équipe de circonscription se joint à moi pour vous souhaiter une bonne rentrée et une bonne année scolaire.

Nous sommes toujours à votre écoute et vos côtés et Claudine, notre fidèle secrétaire ne laisse jamais une de vos questions sans réponse.

EQUIPE DE CIRCONSCRIPTION

L'équipe de circonscription Nevers 2

IEN :	Sylvie PAQUET
C.P. généraliste :	Françoise MOURLON
C.P. EPS :	Cyril GOTTIEB
Secrétaire :	Claudine BILLAUD
C.P. Arts visuels :	Philippe THEMIOT
C.P. Education musicale :	Corinne AUGENDRE
e-RUN	Nicolas MARMORET / Cédric LEGENDRE
C.P. numérique éducatif :	Marc GARIN

Les horaires d'ouverture du secrétariat sont les suivants :

Lundi - Mardi - Jeudi - Vendredi	: 7h30/11h45 - 13h00/17h45
Mercredi	: 7h30/12h30
Tél Secrétariat de circonscription	: 03.86.93.22.10
COURRIEL	: ien58nevers2@ac-dijon.fr

La circulaire de rentrée met l'accent sur :

1. Une école engagée pour l'excellence et la maîtrise des savoirs fondamentaux : agir en maternelle et poursuivre en élémentaire
2. Une école engagée pour l'égalité et la mixité avec un accent particulier sur le service de l'Ecole inclusive et la lutte contre les assignations sociales et territoriales.
3. Une école engagée pour le bien-être des élèves, fondé sur le respect de l'autre.

L'éducation artistique et culturelle ainsi que la pratique sportive constituent deux priorités fixées par le président de la République. A cet égard je vous rappelle l'opération « la rentrée en musique » et la pratique généralisée des 30 minutes d'activité physique quotidienne à partir de la rentrée : BO n° 30 du 28 juillet 2022 <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo3/MENE2201330C.htm>

Je vous invite à la lecture exhaustive de cette circulaire à partir du lien suivant : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo26/MENE2219299C.htm>

L'engagement pour l'environnement et le développement durable s'inscrit aussi désormais dans les priorités de l'école au regard de l'actualité de la période estivale qui s'achève. Il sera porté une attention particulière à la santé mentale des élèves dont certains ont été fragilisés par la crise sanitaire.

Parcours national M@gistère : il a été mis en place **pour accompagner la prise de fonction en tant qu'enseignant en école maternelle ou élémentaire.**

Conçu par les équipes de la DGESCO avec l'appui de l'inspection générale et de collègues enseignant en école, il comprend plusieurs volets généraux (contexte institutionnel, usagers et acteurs de l'école, préparation et conduite de la classe). Il sera enrichi par des modules didactiques propres à chaque cycle dès le 23 août.

Ce parcours en auto-formation est mis en ligne à compter d'aujourd'hui à l'adresse suivante :

<https://magistere.education.fr/dgesco/course/view.php?id=2432§ion=1>

Evaluations repères CP/CE1 :

Ces évaluations nationales seront conduites **entre le lundi 12 et le vendredi 23 septembre 2022**. Tous les élèves de CP et de CE1 sont concernés, qu'ils soient accueillis dans une classe à simple niveau ou dans une classe à niveaux multiples. Chaque élève sera évalué en maîtrise de la langue française (trois séquences) et en mathématiques (deux séquences).

La passation des épreuves, soit environ 8 à 15 minutes de travail effectif de l'élève par séquence (à planifier idéalement de manière non consécutive), sera organisée selon les modalités qui seront fournies dans le guide de l'évaluation distribués lors des réunions de pré-rentrée.

Inutile de vous recommander la plus grande rigueur dans l'organisation de ces évaluations qui constituent une image intéressante des connaissances et aptitudes des élèves ; vous connaissez maintenant bien les enjeux de ce travail !

La démarche éval'aide qui sera proposée lors des stages directeurs vous permettra de considérer plus explicitement ces évaluations comme un outil professionnel incontournable.

Le portail de saisie des évaluations sera ouvert aux enseignants du lundi 12 au vendredi 30 septembre 2022.

Ce portail, accessible via l'adresse www.reperes.cp-ce1.fr permet, dans un premier temps, de saisir les réponses des élèves et, dans un second temps, d'accéder aux résultats consolidés.

J'attire votre attention sur le fait que, afin que chaque école puisse disposer, au moment de la saisie, de l'ensemble des élèves inscrits, **il est nécessaire que l'application ONDE soit mise à jour en amont.**

Je vous demande de penser à conserver les fichiers génériques pour pouvoir procéder à l'analyse des résultats qui permettra de réguler notre action. La circonscription pourra s'en charger.

Demande d'aménagement du temps de présence à l'école maternelle pour un enfant soumis à l'obligation d'instruction et scolarisé en petite section

Une version actualisée et simplifiée du document à renseigner est jointe à cet envoi. Ce document (en pièce jointe) est à compléter deux fois par an et à adresser impérativement aux IEN de circonscriptions.

Elections des représentants de parents d'élèves :

Elles auront lieu le vendredi 7 octobre 2022. Vous retrouverez les modalités de vote en suivant le lien : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo27/MENE2217341N.htm>

« Dans le premier comme dans le second degré, les votes sont personnels et secrets. Dans le premier degré, l'arrêté du 13 mai 1985 relatif au conseil d'école précise que « le vote a lieu à l'urne et par correspondance ou exclusivement par correspondance sur décision du directeur d'école, après consultation du conseil d'école ».

Journée du sport scolaire : elle aura lieu le mercredi 21 septembre à Varennes-Vauzelles, école Romain Rolland (sous réserve) de 13h30 à 16h30. La formation portera sur les jeux de poursuites, les jeux traditionnels et l'ultimate.

Fournitures scolaires : une liste a été publiée sur le site du ministère. Elle est importante. Je vous rappelle que les crédits attribués par les collectivités territoriales permettent de procéder aux achats courants. Aussi je vous invite, en cette période complexe pour de nombreuses familles, d'utiliser prioritairement ces crédits municipaux.

Sécurité dans les écoles : la sécurité des écoles et des établissements scolaires est une priorité absolue. Dès la prérentrée, tous les personnels de l'école devront connaître le plan particulier de mise en sécurité (PPMS). Les parents d'élèves seront informés des mesures prises lors des réunions de rentrée.

Trois guides ont été élaborés pour accompagner les directeurs et leurs équipes :

- le guide des directeurs d'école ;
- l'annexe sur les spécificités liées aux élèves les plus jeunes ;
- le guide des parents d'élèves.

Vous les trouverez sur le site du ministère :

http://www.education.gouv.fr/cid85267/consignes-de-securite-applicables-dans-les-etablissements-relevant-du-ministere.html#Des_guides_pour_accompagner_la_communaute_educative

Signé Sylvie Paquet
Inspectrice de l'Éducation nationale
de la circonscription de Nevers 2